

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 24 JUIN 2009

**Présents :** Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Marion MONGOUACHON - Jean-Pierre LAURIN – Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Martine GAUMET - Jean-Paul DREYER– Jacques COLLIGNON – Thierry BOURCIER – Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Frédéric RAVENET – Marc FINCO - Patrick FOURNEL-HAAS – Karen VANHAMME (à partir de 20h40) - Louise TRONCON - Jacky PITAUD - Abdaka SIRAT - Frédéric JULIEN – Laurence PORTE.

**Absents excusés :**

**Délégations de pouvoirs :** Lucette CHARPENTIER à Marion MONGOUACHON - Annie SALEMBIER à Ahmed KELATI Christelle GUARRO-ROMEU à Jean BONNAMY - Karen VANHAMME à Christelle SILVESTRE (jusqu'à 20h40) - Aurélie GARRAUT à Thierry BOURCIER - Guillaume REMOND à Jacky PITAUD - Jean-Pierre RIFLER à Louise TRONCON.

**Secrétaire de séance :** Patrick FOURNEL-HAAS

**COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE :**

**LES NOUVEAUX PROJETS DE L'ETE :**

- **La navette**, très attendue, est en test pour l'été du 3 juillet au 28 août. Ahmed Kelati a mis en place ce service.
- **Le pass-vacances**, une première, aussi en test. Annick Droyer est en charge de ce dossier.

**CULTURE**

**Culture pour tous :** c'est la concrétisation d'une volonté forte de travailler sur la médiation culturelle. Et le projet du **Pôle de Musiques Actuelles** avance et se concrétisera à la rentrée. Thierry Bourcier est en charge de ces deux dossiers.

Madame le Maire explique qu'un **cahier spécifique dans le Reflet montbardois pour toutes les animations de l'été** a été inséré. Cette programmation très riche permettra à chacun de passer agréablement ses vacances à Montbard.

Elle remercie toutes les personnes qui se sont investies pour que la **Fête de la Musique** soit une réussite dans tous les quartiers de la ville. Elle souhaite particulièrement mettre à l'honneur Thierry Bourcier qui a coordonné la manifestation avec rigueur et agilité. Elle tient aussi à saluer l'investissement des services techniques, de M. Patrick Bellenoue et des professeurs du Conservatoire. Elle remercie également le groupe Jopo qui a assuré un show de qualité, malgré la pluie de fin de soirée. Elle espère avoir l'occasion de les écouter à nouveau dans la Ville et dans de meilleures conditions.

**HOPITAL**

Madame le Maire avoue son agacement face à des méthodes qu'elle juge non républicaines. Montbard est systématiquement tenu à l'écart de toutes les négociations. Un accord cadre a été négocié le lundi 8 sans la participation de Montbard !

Une réunion du conseil d'administration s'est tenue vendredi 19 juin. L'accord cadre a été présenté et commenté. Nous avons été beaucoup surpris en découvrant cet accord sur table et d'y voir un certain nombre d'éléments rattachés à l'hôpital de Châtillon. Nous avons demandé à ce que cela soit rectifié et que l'on écrive à chaque fois « Centre hospitalier INTERCOMMUNAL ».

- ⇒ Pour exemple, l'accord proposait un pôle d'excellence sur l'imagerie à Châtillon. Il nous semblait indispensable que l'accord propose le renforcement de l'imagerie pour le CHI.
- ⇒ Il était écrit : « les urgences seront confortées sur le site de Châtillon »! Nous avons bien sûr demandé à ce qu'il soit écrit sur les deux sites.

Cette volonté de laisser entendre qu'il y a un Hôpital à Châtillon et donc implicitement un autre hôpital à Montbard relève de l'irresponsabilité, notamment quand on est Président, comme M. BRIGAND, du Conseil d'Administration d'un centre intercommunal. Cela n'augure rien de bon pour la construction d'un projet commun à l'échelle du nord du département.

Même si Madame le Maire comprend la posture à court terme de M. BRIGAND, qui se doit d'entendre les craintes de ses concitoyens et de défendre le territoire dans lequel il est élu, elle a de fortes appréhensions pour l'avenir. Le politique a aussi des responsabilités à moyen et long terme. Madame le Maire regrette que notre député cautionne la mise à l'écart de Montbard.

La prochaine étape, c'est le vote du projet médical prévu pour le 1er juillet. Très peu de modifications ont été apportées par rapport au premier projet présenté il y a 6 mois. Madame le Maire espère que cela permettra le déblocage de la situation et le développement de l'hôpital intercommunal.

Enfin, la réflexion sera menée à l'échelle du nord de la Côte d'Or avec les établissements de Semur, Vitteaux, Précy, Saulieu et Alise.

## **ECONOMIE**

Madame le Maire déclare : « Nous subissons la crise très durement. Nos services sociaux sont très sollicités. Nous devons faire face à des personnes que nous n'avions pas l'habitude de recevoir. Nous devons rester solidaires pour passer cette crise et ne laisser personne au bord de la route.

Toutes les entreprises subissent des pertes et les volumes sont plus faibles. Valti est plus touchée que les autres. Il y a des pertes importantes, beaucoup de chômage technique et des intérimaires sans travail, mais l'entreprise continue à envisager l'avenir positivement, notamment avec le développement des produits sur mesure.

Nous avons toutes les raisons d'espérer. Nous avons des investissements sur la ville. Toutes les entreprises œuvrent pour passer ce cap difficile et la solidarité inter entreprises joue un rôle très important. Metal Valley (Les 9 sociétés) conservent leur objectif de 200 emplois sur cinq ans.

Bien entendu, tout cela reste lié à la durée de la crise. Et personnes ne peut s'estimer à l'abri.

Pour autant, nous continuons d'affirmer que notre ville dispose aujourd'hui d'un ensemble industriel et de projets que bien d'autres villes doivent nous envier, et dont nous devons être fiers».

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 Avril 2009**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 Avril 2009, est adopté avec 24 voix pour (groupe de la majorité), 1 abstention (M. SIRAT), 6 voix contre (groupes de l'opposition).

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 Mai 2009**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 Mai 2009, est adopté à l'unanimité.

## **2009.57 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées**

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication des décisions prises dans le cadre des compétences déléguées :

- 2009/31 – Résiliation à compter du 31 mars 2009, de la convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à Mme Céline VANDE VLOET pour un panneau commercial situé au 47 rue Edmé Piot.
- 2009/32 – Avenant n° 1 au marché transport scolaire, d'un montant de 15.802,74 € TTC, suite à rectification de l'erreur de calcul du prix de l'accompagnement.
- 2009/33 – Nomination d'un mandataire suppléant à la régie de recettes du musée, du 6 avril au 30 septembre 2009.
- 2009/34 – Acceptation d'un chèque de 6.577 € émis par la S.M.A.C.L., correspondant au remboursement du sinistre - véhicule volé le 27/10/2008. *(le remboursement est supérieur au montant proposé initialement, soit 5.470,81 € - valeur à dire d'expert et accepté par décision n° 2009/17).*
- 2009/35 – Résiliation à compter du 31 mai 2009, du bail consenti à M. Bernard FERRY pour des locaux situés au Centre Social Romain Rolland (expiration du bail).
- 2009/36 – Mise à disposition de M. Bernard FERRY, psychanalyste, de locaux à usage professionnel situés au centre Social Romain Rolland, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, moyennant une participation financière de 600 € /an.
- 2009/37 – Résiliation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 de la convention de location à Mlle Noëlle COUCHOUX du studio sis 10 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.
- 2009/38 – Non restitution de caution à des locataires suite à résiliation de bail, pour non réalisation de travaux à leur charge. (6 locataires, montant de la caution individuelle : 182,94 €)
- 2009/39 – Non restitution de retenue de garantie à des entreprises dans le cadre de marchés publics, en raison de non achèvement de travaux. (montant total : 1.462,04 €)
- 2009/40 – Location à la Mission Locale Rurale de locaux situés 2 rue d'Abrantès, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, pour un loyer annuel de 3.672 €.
- 2009/41 – Location à la Maison Pour l'Emploi de locaux situés 2 rue d'Abrantès, pour une durée de 9 ans à compter du 22 juillet 2008, pour un loyer annuel de 2.566 €.
- 2009/42 – Location à la SARL Ambulances Chevalier/Saottini de locaux sis 10 rue Alfred Debussy, pour une durée de 9 ans à compter du 13 mars 2009, pour un loyer annuel de 3.225,35 €.
- 2009/43 – Montants de remboursement des documents empruntés et non restitués à la bibliothèque.
- 2009/44 – Location à Mlle Brigitte MARCOLIN du garage n° 2 situé rue Léonie Delautel, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 pour un loyer trimestriel de 55,09 €.
- 2009/45 – Placement des fonds de trésorerie dans un compte à terme pour une durée de trois mois.
- 2009/46 – Acceptation d'un don anonyme de 420 euros.
- 2009/47 – Avenant n°1 au marché de fourniture de produits d'entretien : rectification de la formule de révision des prix.
- 2009/48 – Prix des entrées pour la soirée de clôture du festival de Jazz : 8 €.
- 2009/49 – Montant de la participation des restaurateurs et commerçants aux concerts organisés dans le cadre du festival de jazz 2009 : 40 €
- 2009/50 – Montant de l'indemnité de responsabilité pour la régie de recettes du camping : 160 € par an
- 2009/51 – Montant de l'indemnité de responsabilité pour la régie de recettes de la bibliothèque municipale : 91.66 € pour 10 mois
- 2009/52 - Montant de l'indemnité de responsabilité pour la régie d'avances et de recettes de la Maison de la Petite Enfance : 110 € par an

2009/53 - Montant de l'indemnité de responsabilité pour la régie d'avances et de recettes de l'hôtel de ville : 110 € par an  
 2009/54 - Montant de l'indemnité de responsabilité pour la régie d'avances et de recettes de l'Ecole de musique et de danse : 110 € par an.

### **2009.58 – Budget Principal - Admission en non valeur de titres irrecevables**

A l'unanimité, le Conseil municipal admet en non valeur des titres de recettes émis sur le budget principal de la Commune pour un montant total de 146.98 €.

### **2009.59- Budget annexe Eau et assainissement – Admission en non valeur de titres irrecevables**

A l'unanimité, le Conseil municipal admet en non valeur des titres de recettes émis sur le budget annexe Eau et Assainissement, pour un montant total de 1.148,35 €.

### **2009.60 - Mise en place d'une navette de transport urbain – expérimentation sur 2 mois: fixation de tarif**

Dans le cadre du projet de mise en place d'une navette de transport urbain pour les habitants de Montbard, il est décidé d'expérimenter ce service sur la période juillet – août 2009. Le principe d'expérimentation est retenu pour tester l'intérêt des circuits proposés, l'affluence des voyageurs, l'attractivité des tarifs. A la suite de cet essai, sera étudiée la mise en place d'un service pérenne.

Le service est proposé les mardis après-midi et les vendredis matin jours de marchés, selon plusieurs circuits reliant les différents quartiers au centre ville et aux zones commerçantes.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant du forfait aller-retour pour le service navette de transport urbain, pour les deux mois d'expérimentation, à 1,5 €.

### **2009.61 - Projet Musée Buffon : actualisation du plan de financement et demande de subventions complémentaires**

Madame le Maire informe l'assemblée que le projet du Musée site Buffon comporte plusieurs tranches :

**La première tranche** – travaux sur les façades et la toiture, a été réalisée et payée sur les budgets 2003 à 2008.

- Coût total : 2 114 943,29 € TTC

- Subventions reçues : 1 084 159,72 € (FEDER, DRAC, Conseil Général) : soit 61,3 % du montant HT

**La deuxième tranche** se décompose en deux parties :

I – Aménagement intérieur et muséographie

II – Restauration intérieure et achèvement de la restauration extérieure

Le projet et l'estimation du coût des travaux pour la première partie ont été finalisés le 31 mars 2008.

Pour la deuxième partie, le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 8 janvier 2008. Le 4 juin 2009, l'architecte, Eric PALLOT, a remis le projet architectural technique et l'estimation du coût des travaux.

La Ville possède maintenant le chiffrage de l'intégralité de l'opération et est en mesure d'établir le descriptif des prestations, l'estimation des dépenses et le plan de financement, en fonction des subventions déjà obtenues et des subventions complémentaires qu'il convient de solliciter.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

**FIXE** comme suit le plan de financement prévisionnel de la 2<sup>ème</sup> tranche du projet site Buffon :

Postes de dépenses		Montant estimatif € HT	Recettes	Montant	Observations
<b>I – Aménagement intérieur et muséographie</b>					
Maîtrise d'œuvre : Tomorrow architects – SCENOS ASSOCIES		308 879,71	Subvention DRAC pour maîtrise d'œuvre muséographie	85 000,00	obtenue
Lot 01	Gros-œuvre, démolition, VRD, désamiantage, charpente bois	281 064,59	Subvention DRAC	648 000,00	obtenue
Lot 02	Plâtrerie, faux-plafonds suspendus	91 467,14			
Lot 03	Menuiseries bois, parquet, agencement	158 960,33			
Lot 04	Serrurerie miroiterie	101 360,94	Subvention Conseil Régional	600 000,00	obtenue
Lot 05	Sols durs carrelage faïence	89 649,91			
Lot 06	Peinture	72 689,12			
Lot 07	Chauffage ventilation	541 001,91			
Lot 08	Plomberie sanitaire	98 713,62			
Lot 09	Electricité courants forts et courants faibles	383 637,02			

Lot 10	Ascenseur	67 304,74	Subvention du Conseil Général (20%)	913 909,75	à solliciter
Lot 11M	Soclagés, maquette	14 725,64			
Lot 12M	Agencements et mobiliers	570 111,53			
Lot 13M	Electricité, systèmes, éclairages	259 195,55			
Lot 14M	Graphisme	37 184,14			
Lot 15M	Plantations	11 758,07			
<b>SOUS-TOTAL - I - TRAVAUX</b>		<b>2 778 824,25</b>			
<b>SOUS-TOTAL - I</b>		<b>3 087 703,96</b>			
<b>II - Restauration intérieure et achèvement de la restauration extérieure (travaux sur monuments classés)</b>					
<b>Maîtrise d'œuvre :</b> Eric PALLOT, ACMH – S.A.R.L. Cabinet CIZEL		96 213,00 €	Subvention Fonds Européens (FEDER) (maximum 25%)	1 142 387,19	à solliciter
<b>Tranche ferme</b>					
Lot n°1	Maçonnerie-Pierre de taille	205 500,00	Subvention complémentaire de la DRAC (3.8%)	173 642,85	à solliciter
Lot n°2	Menuiserie	550 000,00			
Lot n°3	Plâtrerie – Vitrierie - Peinture	140 000,00			
Lot n°4	Ferronnerie	11 000,00			
<b>SOUS – TOTAL TRANCHE FERME</b>		<b>906 500,00</b>			
<b>Tranche conditionnelle</b>					
Lot n°1	Maçonnerie – Pierre de taille	120 000,00	Subvention complémentaire du Conseil régional (2%)	91 390,98	à solliciter
Lot n°2	Menuiserie	40 000,00			
Lot n°3	Plâtrerie – Vitrierie - Peinture	35 000,00			
Lot n°4	Ferronnerie	18 000,00			
Lot n°5	Eclairage extérieur	4 500,00			
<b>SOUS – TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE</b>		<b>217 500,00</b>			
<b>SOUS-TOTAL - II</b>		<b>1 220 213,00 €</b>	<b>TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES</b>	<b>1 333 000,00</b>	<b>29.2%</b>
<b>AUTRES DEPENSES</b>			<b>TOTAL SUBVENTIONS (obtenues et à solliciter)</b>	<b>3 654 330,77</b>	<b>80%</b>
Coordonnateur Sécurité Protection santé (environ 0,8%)		31 222,59	<b>Coût TTC à la charge de la Ville</b>	<b>915 217,99</b>	<b>20% du HT</b>
Contrôle technique		32 268,00		<b>895 631,56</b>	<b>TVA</b>
Frais appel d'offres		3 000,00		<b>1 810 849,55</b>	<b>Total</b>
Provision pour imprévus (5%)		195 141,21			
<b>TOTAL OPERATION (€ HT)</b>		<b>4 569 548,77</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 465 180,32</b>	
<b>TOTAL DEPENSES OPERATION (€ TTC)</b>		<b>5 465 180,32</b>			

**SOLLICITE** du Fonds de Développement Régional (FEDER), au titre de la mesure 3-3 : Développer l'attractivité de la Bourgogne par des points d'appui culturels et touristiques, action b : soutenir les équipements culturels attractifs, une subvention au taux maximum de 25 % du montant HT de l'opération,

**SOLLICITE** du Conseil général, une subvention au taux de 20 % du montant HT de l'opération,

**SOLLICITE** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention complémentaire au taux de 3.8% du montant HT de l'opération, ainsi que la prolongation de la durée de validité de la subvention déjà attribuée, au delà du 10 janvier 2010,

**SOLLICITE** du Conseil régional, une subvention complémentaire de 2% du montant HT de l'opération.

### **2009.62 - Attribution d'une somme d'argent aux agents communaux lors du départ à la retraite**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer aux agents communaux, lors du départ à la retraite, la somme de 150 € sous forme de bons d'achat à utiliser dans les commerces de la ville de Montbard.

### **2009.63 - Attribution de subventions aux associations : complément à la délibération du 18 février 2009**

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- Foyer Socio-éducatif Collège Pasteur : **307 €**, pour compenser les 50% des charges de location de la salle Paul Eluard à l'occasion du spectacle 2009

- Association NousEtc : **1.500 €** : pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du festival Golden Coast les 10 et 11 juillet 2009, au lieu dit « la Prairie »

- Association Montbard, Précy, Venarey Football : **3.600 €**, pour les charges du groupement des jeunes footballeurs. *Montant identique à 2008.*

- A.S.A. Hand Ball : **500 €** subvention complémentaire pour assurer les déplacements occasionnés suite à l'accession au championnat pré national de l'équipe féminine de moins de 18 ans.
- Association du quartier de la Brenne : **452 €** pour compenser la prise en charge par l'association de la communication relative au marché touristique de la Brenne.

### **2009.64 - Conservatoire de musique et de danse : tarifs pour l'année scolaire 2009/2010**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe les tarifs de l'école de musique et de danse pour l'année scolaire 2009/2010, comme suit :

#### TARIFS ANNUELS 2009/2010 - MUSIQUE

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
1/ <b>Droits d'inscription</b> : (obligatoires pour tous)	<b>20 €</b>	<b>25 €</b>
2/ <b>Frais de scolarité (*)</b> (en plus des frais d'inscription)		
<b><u>Disciplines Collectives</u></b> (Formation musicale, pratique amateur, pratique collective, éveil)	Tranche 1 <b>30 €/an</b> Tranche 2 <b>24 €/an</b> Tranche 3 <b>15 €/an</b> Tranche 4 <b>6 €/an</b>	<b>40€/an</b>
<b><u>Cursus complet (**)</u></b> (Formation musicale et instrumentale, y compris technique vocale)	Tranche 1 <b>170 €/an</b> Tranche 2 <b>136 €/an</b> Tranche 3 <b>85 €/an</b> Tranche 4 <b>34 €/an</b>	<b>220€/an</b>
3/ <b>Location d'instruments</b> :	<b>100 €/an (***)</b>	

(\*) pour les élèves qui participent à l'Harmonie de Montbard et aux Trompettes Montbardaises, seuls les droits d'inscription seront perçus.

(\*\*) familles nombreuses : à partir de 3 enfants à charge, ½ tarif

(\*\*\*) par famille quel que soit le nombre d'instruments

#### TARIFS ANNUELS 2009/2010 - DANSE

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
1/ <b>Droits d'inscription</b> : (obligatoires pour tous)	<b>20 €</b>	<b>25 €</b>
2/ <b>Frais de scolarité (*)</b> (en plus des frais d'inscription)		
<b><u>ÉVEIL ou INITIATION</u></b> Enfants de 5 à 7 ans	Tranche 1 <b>30 €/an</b> Tranche 2 <b>24 €/an</b> Tranche 3 <b>15 €/an</b> Tranche 4 <b>6 €/an</b>	<b>46 €/an</b>
<b><u>CURSUS DANSE(**)</u></b> Enfants à partir de 8 ans, adolescents	Tranche 1 <b>40 €/an</b> Tranche 2 <b>32 €/an</b> Tranche 3 <b>20 €/an</b> Tranche 4 <b>8 €/an</b>	<b>56€/an</b>
<b><u>ADULTE</u></b>	Tranche 1 <b>50 €/an</b> Tranche 2 <b>40 €/an</b> Tranche 3 <b>25 €/an</b> Tranche 4 <b>10 €/an</b>	<b>66€/an</b>

(\*) : sauf pour les personnes déjà inscrites en musique

(\*\*) : familles nombreuses : à partir de 3 enfants à charge, ½ tarif

## 2009.65 – Conservatoire de musique et de danse : exonération de frais de scolarité en cas d'absence pour des raisons de santé

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exonérer M. Gérard DELIGNY du paiement des frais de scolarité pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2008/2009. Par ailleurs, il décide le principe de réduction de frais de scolarité au prorata de la période d'absence, en cas de non suivi des cours pour des raisons de santé et mandate le maire pour prendre les décisions individuelles.

## 2009.66 - Camping municipal : fixation des tarifs à compter du 25 octobre 2009

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme suit, les tarifs du camping municipal de Montbard à compter du 25 octobre 2009 :

### Tarifs du camping municipal de Montbard à compter du 25 octobre 2009

OBJET	Prix/jour
Par personne (adulte) (douche comprise)	5,00 €
Par adolescent (13 à 18 ans) (douche comprise)	4,50 €
Par enfant de 3 à 12 ans (douche comprise)	3,50 €
Par enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Par chien	1,00 €
Cordon électrique 16 ampères	4,00 €
Location de parcelle à l'année	900,00 €
Garage mort sur parking gardé	2,00 €
Vente de pain de glace (1,5 dm)	Gratuit
Tarif visiteur	Gratuit
Aire de vidange, plein d'eau pour camping car de passage (hors séjour)	3,00 €
Location mobil-homes	Tableau ci-joint
Lavage + séchage	5,00 €
Lavage ou séchage	3,50 €
Emplacement tente + vélos	2,50 €
Emplacement tente + voiture ou moto	4,00 €
Emplacement caravane et voiture	5,00 €
Emplacement aménagé 100 m2 (camping-car compris vidange et plein d'eau)	6,00 €
Court de tennis pour notre clientèle séjournant sur notre site et mini-chalets	Gratuit

### LOCATION MOBIL-HOMES

	Basse saison 1 <sup>er</sup> mars - 30 avril	Moyenne saison 1 <sup>er</sup> mai - 30 juin	Très haute saison 1 <sup>er</sup> juillet - 31 août	Basse saison 1 <sup>er</sup> septembre - 24 octobre
<b>MOBIL HOME 4 + 2</b>				
<b>la semaine</b> (7 nuits)	250 €	400 €	500 €	250 €
<b>nuit supplémentaire</b> (si semaine suivante non réservée)	30 €	55 €	80 €	30 €
<b>Week-end</b>				
• 2 nuits	90 €	115 €		90 €
• 3 nuits	120 €	165 €		120 €
• 4 nuits	150 €	210 €		150 €
<b>MOBIL HOME 6 + 2</b>				
<b>la semaine</b> (7 nuits)	300 €	450 €	550 €	300 €
<b>nuit supplémentaire</b> (si semaine suivante non réservée)	35 €	70 €	85 €	35 €
<b>Week-end</b>				
• 2 nuits	95 €	135 €		95 €
• 3 nuits	130 €	195 €		130 €
• 4 nuits	160 €	250 €		160 €

- Réservation du samedi au samedi obligatoire uniquement en juillet et août
- Tarif par semaine du samedi 16 h 00 au samedi 10 h 00
- Acompte : 25 % à la réservation
- Caution : 185 € à l'arrivée. Restituée en fin de séjour selon l'état de la location. Sinon forfait nettoyage facturé 35 €.
- Court de tennis : gratuit

- Accès Centre Nautique : Une entrée gratuite par jour, par personne pour camping, chalet et mobil-homes
- Taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes :
  - Par adulte et adolescent (13/18 ans)
  - Exonération moins de 13 ans et personnes handicapées

### **2009.67 - Foire de Montbard édition 2009 : Convention de partenariat avec la Ville de Montbard**

Concernant le partenariat entre la Ville de Montbard et le Comité de la Foire pour l'organisation de la Foire régionale, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2009 les mêmes conditions qu'en 2008 et autorise le maire à signer la convention correspondante.

### **2009.68 - Concours de pétanque du 14 juillet 2009 : Montant des prix**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant des prix à attribuer pour le concours de pétanque organisé le 14 juillet 2009 à 300 euros.

### **2009.69 - Acceptation d'un don de livres à la Bibliothèque**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte le don fait à la Ville de Montbard par Madame FENEYROU, sœur de Monsieur Paul PASSE, de 298 livres de la prestigieuse collection La Pléiade (œuvres et albums) et de 48 autres livres sur la Bourgogne ou biographies
- accepte d'identifier comme « fonds Paul Passé » les livres de la collection La Pléiade,
- remercie chaleureusement Madame FENEYROU, pour sa générosité.

### **2009.70 - Autorisation d'un dépôt - vente de livres à la Bibliothèque**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le dépôt - vente à la Bibliothèque municipale, pendant l'exposition "Patates", de livres et cartes postales de Biagio Pancino :

- 4 Corrosions à 30 euro l'exemplaire,
- 4 catalogues du Musée de Sens à 25 euro
- 100 cartes postales à 1 euro

### **2009.71 - Autorisation d'un dépôt – vente d'ouvrages par la librairie « A Fleur de Mots » au Musée**

A la majorité, 28 voix pour et 1 voix contre (F. JULIEN), le Conseil municipal autorise le dépôt vente, au musée municipal, d'ouvrages par la librairie « A Fleur de Mots », selon une liste des ouvrages établie conjointement par le conservateur du musée et le libraire.

### **2009.72 - Dispositif « Culture pour tous »**

Dans le cadre du dispositif « Culture pour tous », d'accès et d'éducation artistique, ayant pour but, à travers des missions d'accompagnement :

- de transmettre aux jeunes générations, le goût de la musique, de la lecture, de l'art
- d'aider à la découverte et à la compréhension de toutes les formes d'art
- de privilégier l'accès au dispositif des catégories socio professionnelles les plus défavorisées
- de faciliter les déplacements sur les lieux culturels
- de contribuer à l'épanouissement des individus

A l'unanimité, (Monsieur Jacky PITAUD intéressé à l'affaire ne participant pas au vote), le Conseil municipal :

- fixe l'enveloppe budgétaire 2009 du dispositif « Culture pour tous » à 625 euros,
- fixe le montant de la participation des bénéficiaires des places de concert à 5 € et charge la régie spectacles de l'encaissement des recettes,
- prend acte que l'association Patrimoine en Musique offre 25 places de concert,
- attribue une subvention de 500 € à l'association Patrimoine en Musique.

### **2009.73 – Mise en place de la carte « Pass'Vacances »**

Madame le Maire informe l'assemblée de la mise en place de la carte « Pass'Vacances » dans l'objectif de permettre aux montbardois et aux touristes de passage dans notre région, de découvrir et profiter des structures culturelles et de loisirs de la ville de Montbard (cinéma, piscine, bibliothèque, centre équestre, spectacles organisés par la Ville, à des tarifs réduits), pendant l'été.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le tarif de vente de la carte « Pass'Vacances » à 3 € et prése que l'Office de Tourisme, partenaire de la Ville pour cette action, assure la vente des cartes et reverse la recette des ventes à la Ville.

Par ailleurs, il précise que dans ce cadre, le prêt d'ouvrages par la bibliothèque municipale sera gratuit contre paiement d'une caution et fixe le montant de cette caution à 50 euros et accorde la gratuité pour 30 minutes de consultation internet.

## **2009.74 - Musée des Beaux Arts - Exposition « Le Sens du Regard - Géotopét(h)ique du territoire de l'Auxois Morvan » : demande de subvention au Conseil Général**

Dans le cadre de l'événement « Le Sens du regard » organisé par le Conseil général de la Côte d'Or, la Ville de Montbard accueille au musée des Beaux Arts, du 4 juillet au 15 septembre 2009, l'exposition « Géotopét(h)ique du territoire de l'Auxois Morvan » des artistes Dom et Jean-Paul Ruiz.

La Ville de Montbard devant prendre en charge la location du matériel de vidéo projection, du grand écran et les travaux de réaménagement (essentiellement menuiserie) pour un montant total de 2.294 €,

Le Conseil municipal sollicite le Conseil général pour l'attribution d'une subvention couvrant cette dépense, soit 2.294 €.

## **2009.75 – Création d'un pôle musiques actuelles : demande de subventions**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de la Ville de Montbard de mettre en place un lieu de création, de répétition et de diffusion ouvert à l'ensemble des artistes amateurs et professionnels issus des Musiques Actuelles.

L'objectif principal du Pôle est d'être un pôle ressource d'acteurs identifiés œuvrant dans la promotion et la diffusion des Musiques Actuelles afin de créer un lieu reconnu sur la Haute Côte d'Or, dont les missions seront d'assurer :

- gestion des locaux de répétition et de formation,
- mise à disposition de la documentation technique, juridique et artistique,
- accueil en résidence de groupes locaux, régionaux, nationaux,
- organisation de concerts couvrant l'ensemble des Musiques Actuelles,
- conduite d'actions de sensibilisation et de développement des Musiques Actuelles.

Le Pôle Musiques Actuelles sera conduit par un comité de pilotage qui s'appuiera sur trois structures existantes :

- le Conservatoire de Musique et de Danse, la MJC et Radio Coloriage qui se partageront les missions de formation, de répétition, d'administration, de diffusion et d'information.

Calendrier prévisionnel du projet :

- début du projet en septembre 2009, durée du programme : 3 ans

**1<sup>ère</sup> tranche** : la rénovation et l'équipement de la salle de répétition, l'équipement du studio d'enregistrement ainsi qu'un complément de matériel de sonorisation et éclairage pour la MJC

**2<sup>ème</sup> tranche** : la rénovation des 2 petits studios (caves actuelles dans le conservatoire), les dépendances et du matériel complémentaire pour équiper les studios

**3<sup>ème</sup> tranche** : l'isolation de la salle de spectacle de la MJC.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la réalisation du projet de création d'un Pôle Musique Actuelles à Montbard et fixe le plan de financement de l'opération comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Co financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
travaux d'aménagement salle de répétition	22.879,89 €	Région	4 575,97 €	20 %
		Département	8 007,96 €	35 %
<b>Total travaux</b>	<b>22.879,89 € HT</b>			
<b>Achat d'instruments complémentaires</b>				
2 amplis guitare PEAVEY	727,42€	Conseil Régional (pour achat instruments)	996,99 €	40 %
1 ampli basse PEAVEY	417,22€			
Baffle+foot switch	454,85€			
1 guitare basse FENDER	559,36€			
1 guitare électrique YAMAHA	333,61€			
<b>Total achat d'instruments</b>	<b>2.492,47 € HT</b>			
Sonorisation studio d'enregistrement	16.129,00 €			
<b>Sonorisation salle MJC :</b> Table de mixage YAMAHA Pack sono ALPHA 1 Multipaire avec XLR 4 enceintes amplifiées	2.090,30 € 2.132,11 € 125,42 € 1.003,34 €	Contrat de Pays Etat, Région, Département)  (pour sono+éclairage+aménagement) (45.614,23 € HT)	11 403,56 €	25 %
<b>Eclairage salle MJC :</b> 10 projecteurs DTS 20 ampoules de projecteurs Jeu d'orgue	167,22 € 167,22 € 919,73 €			

<b>Total sonorisation et éclairage</b>	<b>22.734,34 €</b>	A la charge de la Ville	23 122,23	48 % de la totalité de l'opération
<b>TOTAL € HT</b>	<b>48.106,71 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48.106,71</b>	

**SOLLICITE** du Conseil régional :

- une subvention au taux de 20% pour les travaux d'aménagement de la salle de répétitions, estimés à 22.879,89 € HT,
- une subvention au taux de 40% pour l'acquisition d'instruments complémentaires, dont le montant est estimé à 2.492,47 € HT

**SOLLICITE** du Conseil général une subvention au taux de 35% pour les travaux d'aménagement de la salle de répétitions, estimés à 22.879,89 € HT

**SOLLICITE** dans le cadre du contrat de Pays Etat, Région, Département, une subvention au taux de 25 % pour les travaux d'aménagement de la salle de répétition, d'éclairage et de sonorisation, estimés à 45.614,23 € HT.

### **2009.76 – Renouvellement du marché de transport scolaire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le renouvellement du marché de transports scolaires pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, dans le cadre d'une procédure négociée et autorise le Maire à signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres.

### **2009.77 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques - année scolaire 2008/2009**

Compte tenu des règles de calcul de la contribution demandée par les communes d'accueil aux communes de résidence en matière de charges de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2008/2009, le coût moyen réel ainsi que le coût moyen pouvant être demandé aux communes s'établit comme suit :

	JOLIOT CURIE	GS DIDEROT		J.FERRY	P. LANGEVIN	Mat PASTEUR	MAT HUGO	MAT COUSTEAU
	PRIM	PRIM	MAT	MAT	PRIM	MAT	MAT	MAT
Nombre d'élèves	109	68	44	44	171	60	34	62
Coût réel d'un élève	1013	942	1390	1565	1024	1863	1706	1623
Montant maximum pouvant être demandé aux communes	642	570	1 002	1177	652	1475	1318	1235

	Elémentaire		Maternelle
coût réel moyen d'un élève	993		1 630
<b>coût moyen pouvant être demandé aux communes</b>	<b>621</b>		<b>1 241</b>
Proposition au Conseil Municipal	<i>soit une augmentation de 10,7 % par rapport à 2008</i>		561
	<i>abattement de 30 % soit une augmentation de 10,56% par rapport à 2008</i>		785,96
		<b>621 €</b>	<b>869 €</b>
			<i>Pour mémoire voté en 2008</i>
			<i>Pour mémoire voté en 2008</i>

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant de la participation à demander aux communes dont les enfants sont scolarisés à Montbard, pour l'année scolaire 2008/2009 aux montants suivants :

- élémentaire : 621 €
- maternelle : 869 €

Et précise que ces montants resteront affectés du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal comme l'avait prévu la délibération n°94.283.16 du 20 octobre 1994, soit :

Nombre d'élèves	% du coût réel des charges selon coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
	coéf. < 0.75 %	coéf. de 0.75 à 0.85 %	coéf > 0.85 %
1 à 5 élèves	100 %	95%	90%
6 à 10 élèves	100 %	80%	70%
plus de 10 élèves	100 %	70%	60%

### **2009.78 - Participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Buffon année 2009/2010**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe la participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Buffon, pour l'année scolaire 2009/2010, à 621 € par élève domicilié à Montbard.

### **2009.79 - Règlement du marché saisonnier du quartier de la Brenne**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de pérenniser la gratuité des droits de place pour le marché aux produits régionaux organisé dans le quartier de la Brenne les mardis après-midi de juillet et août.

### **2009.80 - Service de l'eau et de l'assainissement :**

#### **Rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – année 2008**

#### **Rapport sur les indicateurs techniques et financiers du service de l'eau potable et du service de l'assainissement**

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation de ces rapports, qui seront tenus à la disposition du public et publiés au recueil des actes administratifs de la collectivité.

### **2009.81 - Passeport biométrique : station d'enregistrement - fonction « photo »**

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de la convention relative à la mise en dépôt dans les locaux de la Mairie, d'une station d'enregistrement des demandes de passeport biométrique et décide de ne pas mettre en service la fonction « prise en direct des photos », afin de ne pas fragiliser l'activité des professionnels de la photo.

### **2009.82 - Communauté de communes du Montbardois : modification de statuts**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté des communes du Montbardois comme suit :

#### **Ancien libellé :**

1/ Agence de Développement Local

La Communauté de Communes du Montbardois assure la gestion de l'Agence de Développement Local, patrimoine communautaire, sise 14 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 21500 MONTBARD.

#### **Nouveau libellé :**

1/ Patrimoine communautaire

La Communauté de Communes du Montbardois assure la gestion de son patrimoine communautaire :

- l'Agence de Développement Local, sise 14 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Montbard
- ainsi que tout bâtiment dont elle ferait l'acquisition, après validation par le conseil communautaire

### **2009.83 - Délégation d'attribution du Conseil municipal au maire**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or les conventions d'objectifs et de gestion, ce qui permet l'attribution de prestations de services divers.

### **2009.84 – Création d'un emploi saisonnier au service fêtes et cérémonies**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service fêtes et cérémonies pour une durée de 1 mois.

### **2009.85 – Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte de la nomination, de l'agent contractuel qui assure 20% du temps complet de l'agent affecté à l'accueil (suite à temps partiel de droit), sur un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (existant au tableau des effectifs et non pourvu) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,
- supprime un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures,
- crée un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **2009.86 - Travaux de viabilité des cités Fays – consultation pour les marchés de travaux**

Dans le cadre de l'opération conjointe, Ville – ORVITIS, pour l'aménagement de logements aux cités Fays : la Ville de Montbard a cédé le terrain nécessaire à ORVITIS pour l'euro symbolique et réalise les travaux de viabilité et ORVITIS construit les logements,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux de viabilité des cités Fays et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation lancée sous forme de procédure adaptée.

### **2009.87 - Construction d'une nouvelle gendarmerie : Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Considérant que la zone retenue pour la construction de la nouvelle gendarmerie est classée dans le Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé pour des équipements socio-éducatifs et que la construction des logements afférents à la gendarmerie nécessite la modification du règlement du PLU pour changer la destination de la zone,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de mettre en œuvre la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

**La séance est levée à 23 heures.**

